

Acte de mariage de BASCLE Noé et PHILIPON Marianne [196]x[197]

L'an mil sept cent septante-quatre et le vingt et un avril après la publication d'un ban faite à notre messe paroissiale le dix-sept avril, et vu la dispense des deux autres accordée par Monseigneur l'évêque de Mende le dix-neuf dudit mois, vu le congé de Monsieur le curé de Saugues et celui de Monsieur le curé de Venteujols sans qu'il nous ait paru aucun empêchement civil ni canonique, avons donné la bénédiction nuptiale à Noé BASCLE, fils légitime à défunts Jean BASCLE et d'Agnès SOUCHON du lieu de Servières d'une part, et à Marianne PHILIPON, fille légitime à défunts Jean et de Catherine CUBISOLLES du lieu du Pinet paroisse de Saugues d'autre part. Présents Pierre BASCLE et Barthélemi SIMON du lieu de Servières, soussignés, et Jean POUILHE du lieu de Fraissenet paroisse de Saugues, et Nohé SOUCHON du lieu et paroisse de Grèzes qui n'ont su signer de ce requis.